CADRES INFOS

PUBLICATION MENSUELLE DE L'UGICT-CGT N° 720 - AOÛT 2015

MIGRANTS

La honte européenne

SOMMAIRE

Page 2 L'UGICT-CGT communique

Page 3 Édito | Agenda

Page 4 AGIRC-ARRCO : deux mois pour sauver nos retraites

Page 6 Sondages Cadres et Professions techniciennes et intermédiaires: synthèse et infographies

Page 10 23 septembre : l'Ugict sur le front des libertés syndicales

Case 408 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex -Tél. : 01 55 82 83 40 - Fax : 01 55 82 83 33
Directrice de la publication : Marie-José Kotlicki - ISSN 1143-757 X

la cgt UGICT
La référence syndicale
INGÉS CADRES TECHS

Archives et abonnement : www.ugict.cgt.fr/options

Guide des droits du stagiaire

Après s'être battues ensemble pendant 10 ans pour obtenir des droits pour les stagiaires, l'UGICT-CGT et l'UNEF s'associent pour les faire respecter. L'UGICT-CGT et l'UNEF mettent à disposition des étudiants stagiaires en entreprise, un guide récapitulant l'ensemble de leurs droits. Le guide est disponible en ligne.
ugict.cgt.fr/guide-stages

Charte - Professions techniciennes

5 millions et demi de salariés dont 1 million et demi de fonctionnaires exercent aujourd'hui des professions techniciennes appelées également dans certains secteurs professionnels « salariés de professions intermédiaires ».
Le 4 pages « *Professions techniciennes* » est disponible en téléchargement sur le site ou en version papier. Pour toute commande, merci de vous adresser à **ugict@cgt.fr.** *(Dans le cadre d'un envoi postal, les frais de port vous seront facturés).*

Formation

Pour faire valoir vos droits aux congés de formation, pensez à vous inscrire aux sessions 2015 dès maintenant.
Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse :
ugict.cgt.fr/formation

f.com/UGICT **@CGTCadresTechs** **ugict.cgt.fr**

ÉDITO

MIGRANTS : la honte européenne

Les milliers de migrants coincés dans la jungle de Calais, les milliers de morts dans les camions, dans le tunnel sous la Manche ou la Méditerranée nous font chaque jours un peu plus honte d'être européens. *« Quiconque oublie son histoire est condamné à la revivre »* disait Primo Levi. Alors rappelons-nous des réfugiés espagnols républicains que nous avions parqués dans des camps, des juifs, des communistes, des résistants allemands, polonais, hongrois, autrichiens que nous avions accepté de livrer aux Allemands en 1940. C'est pour ne pas revivre ces sombres pages de notre histoire que nous avons fait du droit (et du devoir) d'asile un principe constitutionnel en 1946, placé au coeur de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Certes, l'Europe est confrontée à la plus forte pression migratoire depuis 30 ans. Cependant, si nos gouvernements avaient le courage de dépasser les égoïsmes nationaux, d'affronter l'extrême-droite et de prendre ensemble des mesures d'accueil, que représentent 600 000 migrants par rapport aux 500 millions d'habitants de l'Union européenne ? Ce alors que le Liban, pays de 4 millions d'habitants accueille plus d'1,5 million de réfugiés syriens ? Traités comme des animaux, violées, battus, rackettés, les migrants sont souvent, contrairement à la caricature entretenue, très qualifiés, ingénieurs, avocats, journalistes, intellectuels... Au moment où l'Europe s'enferme dans la crise, ces migrants ne représentent-ils pas notre avenir ? Surtout, ils sont le meilleur moyen de reconstruire des régimes démocratiques et laïques dans leurs pays. Alors que Bachar El Assad soutient délibérément Daech pour mieux exterminer l'opposition, accueillir les réfugies syriens est le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme. Alors, pas deux fois la même erreur. Défendre le droit d'asile c'est défendre notre humanité.

Sophie Binet,
Secrétaire générale adjointe de l'Ugict-CGT

AGENDA

Fête de l'Humanité

Du 11 au 13 septembre
Stand Ugict au Forum Social
La Courneuve (93)

Séminaire AGIRC

Mercredi 16 septembre de 14h à 17h salle du CCN à Montreuil, un temps de mobilisation des militants.
Programme et inscription en ligne
http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/agirc-arrco-retraites-etat-urgence

Rencontres d'Options

Mercredi 21 octobre
Révolution du numérique vers un nouveau modèle économique et social
Paris (75)

AGIRC-ARRCO

Deux mois pour sauver nos retraites

Les négociations AGIRC-ARRCO ont commencé le 17 février dernier. La délégation CGT a été la seule à formuler des propositions claires et précises permettant de répondre aux besoins de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO sans remettre en cause le niveau des pensions. Pour créer un rapport de force, en appui aux tracts et à la pétition confédérale, l'Ugict-CGT a organisé un séminaire, mis à disposition plusieurs tracts, une affiche, un site de campagne et des fiches de formation pour les militants. Des rassemblements ont été organisés avec l'URIF lors des deux dernières séances de négociation.

Une intervention syndicale qui a payé. Ce travail a mis en difficulté le patronat qui voulait faire passer en catimini la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO et les baisses de prestations pour les futurs retraités. Nous avons démontré que des solutions immédiates et soutenables de financement existaient : l'augmentation du taux de cotisation (au-dessus du plafond de la Sécurité sociale) et l'égalité salariale F/H. Nous avons réussi à créer un front de l'ensemble des organisations syndicales contre les reculs proposés par le Medef. Le texte présenté lors de la dernière séance de négociation le 22 juin par le Medef, prévoyait un abattement pour les pensions liquidées avant 65 ans (30 % à 62 ans, 20 % à 63 ans et 10 % à 64 ans), la baisse des pensions de réversion pour les veuves ou veufs et la baisse de la valeur du point. Cette dernière disposition, en remettant en cause le montant des pensions acquises, ferait basculer vers un régime à cotisations définies. Système dans lequel le montant des pensions sert de variable d'ajustement à la baisse, car le montant des cotisations ne peut être augmenté. Les retraités sont également mis à contribution avec un nouveau gel des pensions, dont le montant ne suivra plus l'inflation.

LE STATUT CADRE EN LIGNE DE MIRE

Enfin, le Medef poursuit toujours son objectif de fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO. Pas d'économie à en attendre, mais par contre la remise en cause du statut cadre, déterminé dans les conventions collectives par l'affiliation à l'AGIRC. L'objectif ? Amplifier le mouvement de déclassement et de déqualification, casser toute forme de statut collectif et individualiser encore un peu plus les carrières des cadres. Ces dispositions entraîneraient une baisse massive du niveau des pensions et pousseraient les cadres vers la capitalisation. Après avoir tenté en vain de supprimer en 2010 l'APEC et ses missions de service public sur l'emploi des cadres, le patronat vise ce nouveau marché qui peut être très lucratif pour lui au détriment de la solidarité entre les salarié-e-s.

UNE NOUVELLE BATAILLE EST ENGAGÉE EN PRÉVISION DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE

En réussissant, en juin dernier, à empêcher une signature de l'accord régressif porté par le Medef et à gagner une nouvelle séance de négociation le 16 octobre prochain, nous avons obtenu provisoirement la mise en échec de la stratégie du Medef. Sauf que, sans mobilisation massive des salarié-e-s et en parti-

culier des cadres, le risque est grand que le Medef parvienne à imposer ces reculs par accord ou par décision gouvernementale en cas d'échec de la négociation. Ces reculs seront ensuite utilisés pour tirer vers le bas le régime général et les régimes particuliers.

POUR GAGNER : INFORMER ET MOBILISER DANS LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Nous ne pouvons pas laisser notre délégation négocier à froid ! Or, les ICT ne sont pas au courant de ces menaces. C'est tout l'enjeu qui nous sépare de la séance de négociation du 16 octobre. Informer en grand et mobiliser. L'Ugict-CGT va développer sa campagne pour mettre la question des retraites au cœur de la rentrée sociale et amplifier la signature de la pétition confédérale AGIRC-ARRCO. Sauver l'AGIRC et l'ARRCO c'est économiquement possible, socialement utile et solidairement nécessaire ! ♦

Sauver l'AGIRC et l'ARRCO c'est économiquement possible, socialement utile et solidairement nécessaire.

AGENDA DE MOBILISATION

♦ **Multiplier les initiatives durant l'été**
Nous valoriserons ces initiatives sur le site Ugict, les réseaux sociaux et la lettre électronique, merci de nous faire remonter une photo et un petit texte de présentation **à : communication@ugict.cgt.fr**

La CD 92 organise trois diffusions à La Défense, n'hésitez pas à diffuser l'information pour que nous y soyions le plus nombreux possible.
Jeudi 20/08, 8h - 10h, Rdv Métro Ligne 1 arrêt Esplanade, sortie 1
Mardi 25/08, 8h - 10h, Rdv Métro Ligne 1 arrêt Esplanade, sortie 1
Jeudi 27/08, 8h - 10h, Rdv Métro Ligne 1 arrêt Esplanade, sortie 1

♦ **Conférence de presse le 9 septembre sur l'AGIRC-ARRCO : surveillez votre messagerie électronique !**

♦ **Organisation le 10 septembre d'une journée de déploiement *« Tous sur le pont pour l'AGIRC- ARRCO »*** pour informer les salariés et faire signer la pétition. Merci de remonter vos initiatives (heure et lieu de rendez-vous) à : **communication@ugict.cgt.fr**

♦ **Récolter 5 000 signatures à l'occasion de la fête de L'Humanité sur le stand de l'Ugict. Les inscriptions pour tenir le stand de l'Ugict se font sur le lien : http://doodle.com/6vcxcqk72tz4dqgv**

♦ **Séminaire AGIRC le 16 septembre de 14h à 17h salle du CCN à Montreuil, un temps de mobilisation des militants.**
Le programme et le formulaire d'inscription sont en ligne http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/agirc-arrco-retraites-etat-urgence

♦ **Réservez d'ores-et-déjà la date du 16 octobre pour en faire un temps de mobilisation.**

Tous les outils de campagne (tract, pétition...) sont en ligne sur le site : http://agirc.reference-syndicale.fr/

AGIRC-ARRCO : retraites, l'état d'urgence

Séminaire Ugict - Temps fort de mobilisation

Mercredi 16 septembre 2015 de 14h à 17h, salle du CCN à Montreuil
Inscription en ligne : ugict.cgt.fr/16sept
Un mois, jour pour jour, avant la séance de négociation AGIRC-ARRCO, cette réunion sera l'occasion de faire le point sur :

- **les négociations ;**
- **le projet d'accord présenté par le Medef en juin ;**
- **les propositions de la CGT ;**
- **les outils de mobilisation.**

Alors que le Medef veut imposer la retraite à 65 ans, il y a urgence à informer et mobiliser en masse les salariés.

Les outils mis à disposition par la CGT et son Ugict et les initiatives de mobilisation seront également présentés.

Intervenant-e-s
Éric Aubin, *dirigeant confédéral CGT, pilote de la délégation AGIRC-ARRCO*
Marie-José Kotlicki, *secrétaire générale de l'Ugict-CGT, membre de la délégation*
Sylvie Durand, *responsable du secteur retraite de l'Ugict-CGT, membre de la délégation*
Jean-Pierre Floret - *représentant de l'Union Confédérale des Retraités (UCR-CGT)*
Un-e représentant-e *de l'Union Régionale Ile-de-France (URIF-CGT)*

Ouvert à tous. Salle du CCN, complexe CGT, 263 rue de Paris, 93100 Montreuil.

Sondages CADRES ET PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES

Synthèse et infographies

Sondage Ugict-CGT / Viavoice, avril 2015

OPINIONS ET ATTENTES DES **CADRES**

Dégradation de la reconnaissance professionnelle et du management

Le niveau de **rémunération** est jugé en inadéquation avec...

L'implication **56%**

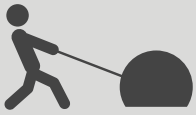

La charge de travail **54%**

Le temps de travail **54%**

La qualification **46%**

Les responsabilités

46%

L'évaluation individuelle est discréditée

Fondée sur de mauvais critères **65%**

Manque de transparence **59%**

Pour **55%** des cadres, les choix et pratiques de leur entreprise ou administration rentrent régulièrement en contradiction avec leur **éthique professionnelle.**

Ce chiffre s'élève à **72%** dans le **public.**

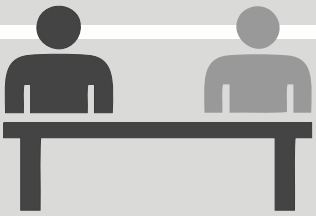

1 cadre sur 2 considère que **le management** se détériore

73% des cadres ne se sentent pas associés **aux choix stratégiques**

Ces baromètres rendus publics lors du rassemblement ICT du 17 juin à La Défense, attestent une fois encore de la dégradation des conditions de travail des cadres et des professions techniciennes et intermédiaires.
À l'instabilité des organisations de travail et des situations individuelles, s'ajoutent une charge de travail excessive et l'intrusion des outils numériques qui prolonge le lien de subordination hors travail en effaçant les frontières spatio-temporelles. La durée moyenne de travail réelle est évaluée à 44,6 heures hebdomadaires par les cadres et à 42,3 heures pour les professions techniciennes et intermédiaires.
C'est une aspiration forte à pouvoir disposer de la maîtrise de son temps de vie et de son cadre de travail qui s'exprime ici. Cette aspiration est encore plus forte pour les femmes.
Autres éléments marquants du baromètre qui expliquent ce résultat : les conflits avec l'éthique professionnelle, la critique du management, et le manque de reconnaissance salariale qui est intimement lié à la reconnaissance des qualifications et des compétences. L'absence de revalorisation salariale conjuguée à l'effet de tassement des grilles et des niveaux de salaires génère un sentiment justifié d'absence de reconnaissance professionnelle.

Les trois priorités des **CADRES :**

1. Mon équilibre vie privée/vie professionnelle : 67 % (femmes 68,9 % vs hommes 65,6 %)

2. Ma qualité de vie au travail : 51 % (femmes 57,9 % vs hommes 46,4 %)

3. Mon salaire : 50 % (femmes 48,3 % vs hommes 51,5 %)

Les trois priorités des **PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES :**

1. Mon équilibre vie privée/vie professionnelle : 65,1 %
(femmes 67,9 %
vs hommes 62 %)

2. Mon salaire : 53,3 % (femmes 51,4 %
vs hommes 55,3 %)

3. Ma qualité de vie au travail : 51,1 % (femmes 56 %
vs hommes 45,6 %)

Sondage Ugict-CGT / Viavoice avril 2015

OPINIONS ET ATTENTES DES **TECHS**

Dégradation de la reconnaissance professionnelle et du management

Sentiment d'être **reconnu-e** dans son travail

Non 54%

2009 **Oui 43%**
2015 **Oui 34%**

Un niveau de **rémunération** jugé en inadéquation avec...

L'implication	La charge de travail	La qualification	Les responsabilités	Le temps de travail
69%	**67%**	**59%**	**58%**	**55%**

Dégradation de la formation professionnelle

Dégradation de l'accès à la **formation professionnelle**

Y ont accès **70%**

Correspond aux besoins professionnels **61%**

Correspond aux demandes exprimées **47%**

mène à une **évolution de carrière**

Oui 19% **Non 73%**

L'évolution de carrière concerne plus les hommes que les femmes

20,5% **17%**

Dégradation du travail

Pour **71 %** des techs, les choix et pratiques de leur entreprise ou administration rentrent régulièrement en contradiction avec leur **éthique professionnelle**

Le temps de travail moyen déclaré est de **42,3 heures**

La charge de travail

Augmente **63%** Reste stable **32%** Baisse **5%**

Les heures supplémentaires se banalisent

49% Effectuent des heures supp.

Sondage Ugict-CGT / Viavoice avril 2015

UGICT.CGT.FR/SONDAGE2015

Le management et l'évaluation

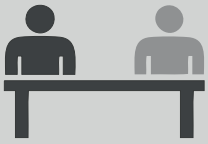

1 tech sur 2 considère que **le management** se détériore

L'évaluation individuelle est discréditée

Fondée sur de mauvais critères **68%**

Manque de transparence **59%**

Les conditions de travail

Les techs estiment avoir les moyens de fournir un **travail de qualité**

Oui 55% **Non 45%**

1 tech sur 2 constate un **débordement de la vie professionnelle sur la vie privée**

1 tech sur 2 estime que l'usage des TIC **aide à faciliter le travail**

Les 3 priorités des techs sont

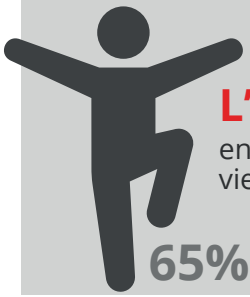

L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle **65%**

Femmes : 67,9 %
Hommes : 62 %

Le salaire

53%

Femmes : 51,4 %
Hommes : 55,3 %

La qualité de vie au travail

51%

Femmes : 56 %
Hommes : 45,6 %

23 SEPTEMBRE
L'Ugict sur le front des libertés syndicales

Le mercredi 23 septembre, l'Ugict-CGT s'inscrit dans l'action nationale pour les libertés syndicales organisée par la CGT. L'objectif est de mettre en évidence la permanence des cas de discriminations liées à l'engagement syndical des Ingénieurs, Cadres et Techs (ICT) et les atteintes à la liberté d'expression dont ils sont victimes. Cette initiative est aussi l'occasion de réaffirmer que l'Ugict-CGT reste l'organisation syndicale la plus efficace pour défendre les ICT et construire avec eux le syndicalisme d'avenir.

Dans la plupart des entreprises et des administrations, afficher son appartenance syndicale, ou annoncer sa candidature sur une liste CGT peut conduire à être rapidement mis à l'écart et discriminé.

L'absence d'accord sur l'exercice du droit syndical, incluant des règles pour garantir une évolution professionnelle des militant-e-s détaché-e-s occasionnellement pour activité syndicale, conforme à l'ensemble des salariés de même niveau, entraîne la multiplication des discriminations.

L'arbitraire, lié à la gestion individualisée des salarié-e-s ICT, favorise les discriminations salariales (part variable managériale, augmentation individualisée…) ; sur les emplois (conditions d'attribution des postes à responsabilité arbitraires) ; sur les carrières, par le biais du système d'appréciation individualisée opaque et fondée sur des mauvais critères ; etc.

Ce management basé sur cette gestion individualisée facilite les sanctions contre les ICT sur le volet *« comportemental »*. Ainsi, les directions ont la main pour évaluer les ICT : sur leur *« enthousiasme »* à porter la stratégie définie sans eux, dans la négation de leur rôle contributif ; et ensuite sur leur valeur professionnelle.

SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS L'ENTREPRISE ET L'ADMINISTRATION

Les interdits sur la liberté d'expression pèsent, de plus en plus, pour un encadrement qui ne peut plus exercer pleinement ses qualifications et sa responsabilité sociale.

Or, c'est la liberté d'expression qui permet de sortir des injonctions contradictoires et de construire collectivement des solutions. C'est en libérant la parole de l'encadrement que le plein exercice professionnel sera garanti, ainsi que le respect de l'éthique professionnelle et qu'on permettra de donner du sens au contenu du travail.

Les interdits sur la liberté d'expression pèsent sur un encadrement qui ne peut plus exercer pleinement ses qualifications et sa responsabilité sociale.

Cette question majeure concerne, bien évidemment, le syndiqué et le militant, mais aussi le salarié ICT voulant exercer sa responsabilité sociale et/ou sociétale, comme un lanceur d'alerte, par exemple.

Ce sujet est particulièrement prégnant à l'heure où notre modèle de société est bouleversé par des évolutions qui rendent encore plus légitime la remise en cause des choix stratégiques et du management en place. Permettre aux ICT d'exercer leur pleine responsabilité professionnelle et sociale est un levier pour changer le management dans l'entreprise et les administrations.

L'UGICT-CGT RÉFÉRENCE SYNDICALE POUR DÉFENDRE LEURS DROITS ET EN CONQUÉRIR DE NOUVEAUX

Il s'agit de faire valoir la liberté de se syndiquer et de ne plus hésiter à prendre des mandats syndicaux. Nous devons donner confiance en montrant que l'Ugict lutte pour le respect des libertés syndicales et du droit d'expression des ICT. Montrer que l'Ugict porte la nécessité de nouveaux droits pour les ICT, afin de leur permettre le plein exercice de leur responsabilité, à la fois professionnelle et sociale, en donnant du contenu à notre éthique : *« professionnellement engagés, socialement responsables »*.

L'objectif est de montrer que nous sommes efficaces pour défendre les droits des salarié-e-s qualifié-e-s à responsabilité. Nous mettrons en particulier en avant le fait que nous agissons sur l'ensemble des discriminations. Et que nous avons un outil performant reconnu par les tribunaux, la méthode *François Clerc*, qui nous permet d'obtenir des résultats sûrs pour rétablir les discriminé-e-s dans leurs droits. Que nous nous battons pour la mise en place d'une action de groupe afin de rendre encore plus dissuasif pour les employeurs les atteintes aux libertés d'expressions qu'elles soient syndicales ou d'ordre d'éthique professionnelle. ♦